



DEPARTEMENT DE L'ORNE
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON
18, rue des Alpes Mancelles

MAIRIE

61420

laferrierebochard@wanadoo.fr

Conseil Municipal du 12 mai 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : **15**

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil vingt, le douze mai, dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la FERRIERE-BOCHARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Alain LENORMAND, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2020

PRÉSENTS : Alain LENORMAND, Patrick JOUBERT, Gisèle JOBARD, Gilles DE PORET, Nathalie HALLIER, Laurent LESIMPLE, Anne-Sophie LEVIONNOIS, Vincent PIRES, Christophe POIRIER, Anne-Marie SAPIN, Christelle SQUIVAY

ABSENTE EXCUSEE : Sylvie LASMARTRES (procuration à Patrick JOUBERT)
Anthony GILMAS (procuration à Alain LENORMAND)
Benoît FOUREAU
Stéphane LEBRUN

Secrétaire de séance : Nathalie HALLIER

Approbation du compte rendu du 3 mars 2020, adopté à l'unanimité

Vote des taux

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide de voter les taux suivants pour 2020 :

Taxe Foncière (bâti) : 1.76%
Taxe Foncière (non bâti) : 5.13%

Ligne de Trésorerie

La ligne de trésorerie arrivant à échéance, le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De solliciter**, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, la reconduction de la ligne de Court Terme de Trésorerie se décomposant comme suit :
 - Montant de la ligne : 100 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Indice : EURIBOR 3 mois moyenné m-1 + 1.200%
 - Paiement des intérêts : trimestriel
 - Montant minimum par tirage : 5 000 €
 - Frais de dossier : 100 €
 - Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 200€
- **De prendre** l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- **De prendre** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.
- **De conférer** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Exonération de loyers

En raison de la pandémie et au confinement imposé, il a été accordé une suspension des loyers d'avril et mai pour La Boulangerie de la Source ainsi que le Restaurant de la Source afin de pallier à une perte importante de recettes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'étendre cette exonération aux mois de juin et juillet.

Exonération du droit de taxe d'entrée pour le Moto Club des Sources

Suite à la demande formulée par le Moto Club des Sources, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'exonération du droit de taxe d'entrée pour leur manifestation prévue le 7 juin 2020.

Confection de masques

En raison des circonstances actuelles et afin de protéger les habitants de la commune du Covid 19, il a été fait appel à une couturière, habitante de la commune, pour terminer le montage des masques car bon nombre de bénévoles engagés ont repris leur activité professionnelle. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de lui verser une indemnité compensatrice pour les frais engagés à hauteur de 500€.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,